

PROGRAMME

Modules de formation à suivre sur une période maximale de 12 mois

LA NOMINATION SUR L'EMPLOI FONCTIONNEL

- › Détachement
- › Recrutement sur contrat
 - recrutement direct
 - recrutement sur le fondement de l'article 3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

RÉMUNÉRER LE TITULAIRE D'UN EMPLOI FONCTIONNEL

- › Rémunération de base
 - agents détachés sur les emplois fonctionnels
 - agents recrutés par contrat
- › Primes, indemnités, heures supplémentaires, cumuls
- › Avantages en nature
- › Frais de représentation

GÉRER LA CARRIÈRE DU TITULAIRE D'UN EMPLOI FONCTIONNEL

- › Les agents recrutés sur contrat
- › Les fonctionnaires détachés sur un emploi fonctionnel : le grade à accès fonctionnel

APPRÉHENDER LA FIN DE FONCTION SUR UN EMPLOI FONCTIONNEL

- › La fin du détachement sur un emploi fonctionnel
 - fin anticipée
 - terme normal du détachement
- › La fin de contrat
 - le licenciement au cours du contrat
 - l'arrivée à terme du contrat

Cas pratique : identifier la procédure à respecter

LES EMPLOIS DE CABINET

- › L'effectif des cabinets : un nombre limité de collaborateurs
- › Le recrutement : les conditions à remplir
- › Le statut des agents recrutés sur des emplois de cabinet
- › Une rémunération fixée par l'autorité territoriale dans l'arrêté de nomination
 - composition
 - abondement
 - exclusion d'indemnité ou de prime
 - plafonnement
- › Issue de l'emploi de cabinet
 - fin de fonction : décision de l'autorité territoriale, démission du collaborateur, fin de fonction de l'élu
 - prise en charge au titre de l'assurance chômage ou réintégration de l'agent ? L'agent peut-il prétendre à une indemnité de licenciement ?

Quiz de validation des acquis

PROMOTIONS 2018

#LISTE_DATES

LIEU

#LIEU

TARIFS

#CERTARIF

Réf : #REF



